

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 28 septembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Haute-Tarentaise à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD

Sééz : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

Villaroger : Alexis VIVET-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Gérard VERNAY

Françoise BESNARD donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Thierry GAIDE donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Cécile MULOT, Morgan LE LANN

Sééz : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN

2022-82

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉFECTION DU CANAL DE L'ISÈRE SUR LA COMMUNE DE VAL D'ISÈRE

Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Vice-Président délégué à GEMAPI rappelle la délibération du 25 mars 2019 concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection du canal de l'Isère sur la commune de Val d'Isère. Le Conseil Communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à la société SEDIC pour un montant de **146 981,66 euros Hors Taxes**.

Des travaux supplémentaires ne figurant pas dans le marché initial ont été réalisés par l'entreprise Freyssinet (mise en œuvre d'ancrages non préconisés initialement et des quantités de béton supplémentaires sont nécessaires pour la réalisation des travaux).

Le coût actualisé des travaux, avenants compris, s'élève à la somme de **4 194 684.12 €**.

Le présent avenant a pour objet de fixer la rémunération supplémentaire du maître d'œuvre suite à la modification du marché.

Montant initial € HT	AVENANT N°1 € HT	Montant total marché € HT	Variation du marché initial
146 981,66 €	7 349,08 €	154 330,74 €	5%

L'avenant porte sur un montant de **7 349,08 € HT**.

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni 16 Septembre 2022 ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de **7 349,08 € HT** relatif à la réfection du canal de l'Isère sur la commune de Val d'Isère ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**





**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques**

**MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1**

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTAISE
RUE SAINT PIERRE
BP 1
73707 SEEZ CEDEX**

B - Identification du titulaire du marché public

**SOCIÉTÉ SEDIC
AGENCE RHONE GIER
145, ROUTE DE MILLLERY
69700 MONTAGNY**

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Maîtrise d'œuvre pour la réfection du Canal de l'Isère à Val d'Isère

■ **Date de la notification du marché public :** 04 Avril 2019

■ **Durée d'exécution du marché public :** Maximum 4 ans

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : .146 981,66 €
- Montant TTC : 176 377,992 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Des travaux supplémentaires ne figurant pas dans le marché initial ont été réalisés par l'entreprise Freyssinet (mise en œuvre d'ancrages non préconisés initialement et des quantités de béton supplémentaires sont nécessaires pour la réalisation des travaux).

Le coût actualisé des travaux, avenants compris, s'élève à la somme de 4 194 684,12 €.

De ce fait, il convient de passer un avenant ayant pour objectif de fixer la rémunération supplémentaire du maître d'œuvre suite à la modification du marché.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 7 349,08 €
- Montant TTC : 8 818,90 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 5%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 154 330,74 €
- Montant TTC : 185 196,89 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)